



BNP PARIBAS

JUIN 2024



CSEC

# RÉORGANISATION EN CENTRAL

## BCEF « REVEL » SA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DU CENTRAL

La Direction est venue nous présenter un projet d'évolution des structures centrales de pilotage de BCEF. Une fois de plus les élus CFDT s'interrogent. Sous couvert de simplification, de fluidité et d'amélioration du parcours client, le seul prisme qui prévaut pour La Direction n'est il pas la réduction des coûts via la **suppression de 51 postes** sur les structures en central ?



**Une fois encore, les heureux gagnants sont les salariés de BCEF !!!**

### QUE FAUT-IL RETENIR ?

- La fusion de différents domaines (notamment les financements,...).
- Le rattachement de My Campus à BCEF RH.
- La continuité d'utilisation de la méthode Agile.
- La création d'une direction Data & Efficiency et M-Commerce (e-commerce)

Au-delà du reclassement «à l'insu de leur plein gré » des collègues des fonctions centrales dans le réseau, **les élus CFDT** constatent que cette restructuration a commencé, déjà, à gripper les mobilités des managers des équipes des réseaux de la DR Paris et d'IDF qui sont en standby depuis 6 mois.

### NOS POINTS D'ATTENTION

- **Que vont devenir les DIA's** qui pensaient, fort légitimement, pouvoir accéder à un nouveau poste et qui aujourd'hui voient leur évolution professionnelle retardée tant au niveau du réseau mais aussi vers le central ?
- Quelle sera la conséquence pour nos **51 collègues du central** qui refuseront 2 propositions de postes dans le réseau ?
- Comment les futurs managers issus de ces structures seront formés pour adapter leurs méthodes de management à nos collègues du réseau dont les profils sont très différents ?
- Le changement de règles en cas de mobilité sur un poste dont le variable de référence est inférieur au niveau de variable actuel.
- Les moyens déployés pour la digitalisation et le Selfcare doivent inclure un réel plan d'accompagnement de nos collègues ( formations, mobilité, ...).



### VOS REPRÉSENTANTS

Représentant Syndical National

Représentante Syndicale Nationale Adjointe



Stefan DESBOURDES  
06 68 24 35 41

Chantal MARCHAND  
06 99 33 92 51

### Vos élu(e)s



Alexandre BOUAT  
06 98 54 83 53

Anthony CHABIRON  
06 62 67 90 85



Eddie COTAYA  
06 67 75 35 39

Aline DALICHAMPT  
06 98 85 77 78



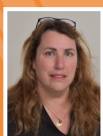
Loic DOPIERALA  
01 60 95 47 40

Oktay ERGUN  
01 55 77 90 13



Claudine FORTUNE  
07 87 97 57 63

Nadège HAMDİ  
07 64 26 23 07



Marie-Rose MICHINEAU  
06 67 13 42 74

Alexandrine TROLLAT  
04 67 06 43 10



BNP PARIBAS

## LES DEMANDES DE LA CFDT

- Le droit de retour pour nos collègues qui devront quitter leur poste. ❌
- Un bilan à 6 mois en séance. **Obtenu à 1 an.** ✔️
- Une présentation au CSE PF de ce dossier avec un suivi individualisé des **51 collègues impactés** par la suppression de leur poste. ✔️
- La création d'une enveloppe spécifique dédiée à ce projet, hors enveloppe de révision Salariale (CRP). ✔️
- La **non rétroactivité** sur le nouveau calcul du **Top UP.** ✔️



**Cas des collègues dont le niveau de variable du nouveau poste est supérieur au niveau de variable actuel**

Le nouveau dispositif de variable s'applique selon les modalités ci-dessous :

- La mobilité intervient entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars : le variable de référence est celui du nouveau poste pour toute l'année.
- La mobilité intervient entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre : le variable de référence est déterminé en prenant en compte les deux variables (historique et référence) au prorata temporis de la durée dans l'année du poste d'origine et du nouveau poste.
- La mobilité intervient entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre : le variable de référence est celui du poste d'origine.

**Cas des collègues dont le niveau de variable du nouveau poste est inférieur au niveau du variable actuel**

Le différentiel entre le variable actuel et le futur variable du collaborateur pourra être compensé sous la forme :

- d'un top up (complément de variable versé en mars) pendant la durée du poste et sur maximum 4 ans puis dégressivité linéaire sur 2 ans
- et/ou d'une intégration au salaire fixe.

## NOUVEAUTÉS



**TOP-UP : A partir d'aujourd'hui le Top-Up (complément de variable versé en mars) se fera pendant la durée du poste et sur maximum 4 ans avec une dégressivité linéaire sur les deux dernières 2 années.**

**SANS IMPACT SUR LES MOBILITÉS PASSÉES**

**EN CAS DE DIFFICULTÉS POUR VOUS RÉORIENTER ? NE RESTEZ PAS SEUL, CONTACTEZ VOS ÉLUS CFDT.**